

L'accès en déchèterie

DES PROFESSIONNELS



LE CONTRÔLE DES ACCÈS

Opérationnel depuis janvier 2018, le dispositif de contrôle des accès dans les déchèteries vise à :

- Sécuriser les dépôts en régulant le nombre de véhicules sur les quais.
- Offrir un meilleur accueil et une plus grande disponibilité du gardien afin de proposer aux usagers davantage de conseils.
- Améliorer le suivi des apports professionnels et permettre une facturation au passage pour inciter chacun à optimiser ses dépôts (limités à 2m³).

Pour accéder aux déchèteries, chaque producteur dispose d'une carte d'accès professionnelle individuelle.

COMBIEN CELA COÛTE ?

- L'abonnement pour l'accès en déchèterie est facturé via la redevance incitative (facturation semestrielle).
- À compter du deuxième semestre 2018, les professionnels du territoire devront également s'acquitter d'un forfait à partir du 7^e passage en déchèterie : 30 € par visite. En 2019, la facturation sera établie dès le 1^{er} passage en déchèterie.
- Pour les professionnels hors territoire chaque passage en déchèterie sera facturé 100 € à compter du 1^{er} juillet 2018.

S'INSCRIRE AU SERVICE

Inscriptions par mail ou par courrier

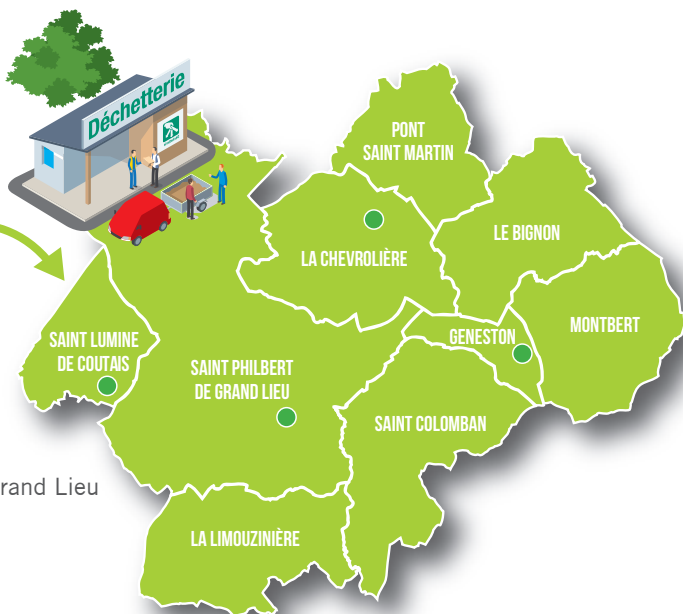
PIÈCES À FOURNIR :

- Formulaire de demande de carte d'accès
- Papier à en-tête commercial avec le RCS/ Siret et adresse
- Extrait de Kbis ou fiche INSEE
- Photocopie de la carte grise du ou des véhicules

Le compte est créé à réception des documents. 4 cartes sont délivrées au maximum pour chaque compte.

LES 4 DÉCHÈTERIES

Lundi	de 8h à 12h
Mardi	Fermé
Mercredi	de 8h à 12h et de 14h à 18h
Jeudi	Fermé
Vendredi	de 8h à 12h et de 14h à 18h
Samedi	de 8h à 12h et de 14h à 18h



SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

Communauté de Communes de Grand Lieu
1, rue de la Guillauderie
44 118 La Chevrolière
02 51 70 94 39
collectedejets@cc-grandlieu.fr